

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BAPAUME
Commune de BUCQUOY

ARRÊTE MUNICIPAL n°31/2026

Arrêté de délégation de fonction et de signature à un adjoint

Le Maire de la commune de Bucquoy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18,

Vu le procès verbal de la séance d'installation du Conseil Municipale en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Madame Catherine ACCART en qualité d'Adjointe au Maire,

Vu la délibération en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame Catherine ACCART, 2^e Adjointe au Maire,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En application de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame Catherine ACCART, 2^e Adjointe au Maire, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

Finances (2^e remplaçant), associations, sport, culture, patrimoine.

ARTICLE 2 : Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs aux domaines suivants :

Finances (2^e remplaçant), associations, sport, culture, patrimoine.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet ainsi qu'à Monsieur le Trésorier/receveur.

Fait à Bucquoy, le 31 mars 2026

Le Maire,

Eugène DELAMBRE

Madame Catherine ACCART,
2^e Adjointe au Maire,

